Journal Officiel de la République Tunisienne

Annonces Légales, Réglementaires et Judiciaires

TRADUCTION Française

Mercredi 9 Rabia II 1447 1 Octobre 2025	N° 138	41ème année

L'administration décline toute responsabilité quant à la teneur des annonces

Sommaire

Constitution de Sociétés
Sociétés communautaires **2662**
Gestion de Sociétés
Homologation de résolutions **2662**
Fonds de Commerce
Vente et location de fonds de commerce **2663**
Associations, Partis, Syndicats et Syndics
Constitutions **2666**
Actes Judiciaires
Ventes aux enchères publiques **2666**
Avis aux créanciers **2670**
Convocations
Sociétés anonymes **2670**
Autres sociétés **2672**
Divers
Avis au public **2672**

CONSTITUTION DE SOCIETES

Sociétés communautaires

Constitution d'une Société Citoyenne régionale

Bulletin

Nom ou raison sociale : Société citoyenne régionale Saline de Méditerrané.

Type de société : Société citoyenne régionale

Capital social : 30.000 DT

Siège social : El Mouensa, Zarzis.

Objet social : - Extraction de sel.

- Valorisation des produits du sel.

- En général toutes activités Industrielles, commerciales qui contribuent au développement de l'activité de l'entreprise.

Parts sociales à souscrire : 600 parts sociales d'une valeur globale de 30.000 DT.

Valeur nominale des parts sociales : 50 DT par action.

Distribution des dividendes & réserves légales obligatoires :

- 15% sont alloués aux réserves légales obligatoires jusqu'à atteindre 50% du capital.

- 20% sont alloués aux activités sociales, culturelles, environnementales & sportives.

- 30% sont alloués au développement de l'activité de l'entreprise.

- 35% seront distribués entre les associés.

Banque domiciliataire des montants des souscriptions : Banque Nationale Agricole, agence Médenine.

Délai de souscription : Les souscriptions au capital s'étalent sur 30 jours du 20/7/2025 au 20/8/2025.

La clôture peut être annoncée en cas de souscription totale avant délai.

2025R02794SODB1

GESTION DE SOCIETES

Homologation de résolutions

SOCIETES ANONYMES

DISTRIBUTION DES FONDS DE LIQUIDATION DE LA SOCIETE TUNINVEST INNOVATIONS SICAR SA

(Société en liquidation)

Société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR

(Société en liquidation)

S.A au capital social : 500.000 D

Siège social : Immeuble INTEGRA Centre Urbain Nord - 1082 Tunis, Tunisie

Identifiant unique : 0783569R

Conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales et au procès-verbal de l'Assemblée Générale Ordinaire du 24 septembre 2025, enregistré à la recette des finances à Charguia Tunis le 25 septembre 2025, sous le numéro 25711521 suivant quittance n°M112223, et déposé au registre national des entreprises le 29 septembre 2025 suivant quittance n°2025P11374675, le liquidateur de la société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR annonce qu'il n'y a pas de créanciers inscrits dans la liste des créanciers à la suite de la publication de la décision de la dissolution de la société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR et réserve le produit de la liquidation aux actionnaires de la société.

Les créanciers éventuels de la société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR ou toute personne intéressée disposent conformément à l'article 46 du code des sociétés commerciales d'un délai de quatre-vingt-dix (90) jours à compter de la date de parution de présent avis pour formuler toute opposition au titre de cette distribution.

Au-delà de cette date les oppositions ne seront plus recevables. Les oppositions devront être adressées au nom du liquidateur de la société TUNINVEST INNOVATIONS SICAR à l'adresse suivante : Immeuble International City Center "ICC" tours des bureaux, Bureaux 10 & 12, 4ème étage Centre Urbain Nord -1082 Tunis.

2025R02793SANB2

SOCIETES A RESPONSABILITE LIMITEE

Dissolution

Nomination d'un liquidateur

SOCIETE PROACTIF CALL CENTER Sarl

SARL au capital social : 60.000 Dinars

Siège social : 19, rue Ahmed TOULANNE, El Menzah-I-Tunis

Identifiant Unique : 1236589G

Affiliation CNSS : 266792-42

En vertu du procès-verbal des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des associés du 15/9/2025 enregistré à la recette des finances Cité Mahrajene Tunis le 18/9/2025, sous le n°25504742 quittance n°52507 dont un exemplaire a été déposé au Centre National du Registre des Entreprises Tunis en date du 25/9/2025, il a été décidé :

- La dissolution anticipée de la société et sa mise en liquidation ;

- La nomination de Monsieur Abdelaziz Frikha en qualité de liquidateur avec les pouvoirs les plus étendus;

- La fixation du siège de la liquidation au 82, avenue Habib Bourguiba - Bureau n°5 - 2080 - Ariana.

Les créanciers de la société, doivent produire leurs titres de créance entre les mains du liquidateur au siège de la liquidation sis à l'adresse sus indiquée, et ce, dans un délai de 30 jours à partir de la parution du présent avis.

2025X01289SRLB2

FONDS DE COMMERCE

Ventes de fonds de commerce

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous-seing privé du 25/9/2025 enregistré à la recette des finances de Kélibia le 26/9/2025 sous le numéro M074081, Mr Hassan Ammar titulaire de la CIN n°05132705 a cédé à Siwar Benslimane titulaire de la CIN n°06370275, un fonds de commerce Produits de Parfumerie, exploité à la rue Habib Bourguiba Kelibia.

Toutes oppositions éventuelles doivent être faites au côté de la cessionnaire à son bénéfice Siwar Benslimane au domicile élu à l'adresse du fonds de commerce indiqué dans un délai de 20 jours à compter de la publication du présent avis au JORT.

Cet avis a été publié dans 2 journaux Elchourouk et le Quotidien du 28/9/2025.

2025R02789FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 22/9/2025 enregistré à la recette des finances de Djerba sous le numéro 25206154, quittance n°M112501 Monsieur Foued Amdouni, titulaire de CIN n°14808091 a vendu à Monsieur Fethi Timoumi, titulaire de CIN n°11942126, la totalité du fonds de commerce destiné à l'activité de vente de téléphones portables et de leurs accessoires avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité au local sis à la rue Salah Ben Youssef Houmt Souk Djerba.

Les oppositions doivent être faites dans un délai de 20 jours à partir de la parution de cet avis dans le journal officiel chez le cabinet de Maître Yassine Yamoun sis à la rue Sidi Abbes en face CNAM 2ème étage Bureau n°C01 Houmt Souk Djerba.

Cet avis a été publié au journal "Essabah" le 25/9/2025.

2025R02791FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte de cession de fonds de commerce en date du 25/9/2025 enregistré à la recette des finances Bab Souika le 29/9/2025 sous le n°25203449 Quitt. N°M72659, Mr Oueslati Abdelatif a vendu à Mr Ouertani Moez et Mr Ouertani Issam l'ensemble du fonds de commerce destiné au commerce de prêt à porter et tissu sise au 69 et 71 Rue Kasba Tunis.

Les oppositions doivent parvenir à Rue Chatt Romain Espace Tunis Bloc B 5ème étage App 5-3 au nom de maître Dehech Rim dans les vingt jours qui suivent la publication au JORT. Une publication est faite aux journaux Echourouk et Le Quotidien du 1 octobre 2025.

2025R02796FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant contrat de vente de fonds de commerce daté le 17/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Kelibia le 18/9/2025 quittance n°M071956 Enregistrement n°25202740.

Société «Fatma Moden» a vendu à la Société «Tek Art Kelibia» la totalité du fonds de commerce exploité au local sis à l'avenue Habib Bourguiba Kélibia destiné «Commerce libre».

Les oppositions seront acceptées dans les délais de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT chez l'acheteur à l'adresse du fonds.

Cette annonce est parue aux journaux Echourouk et le Quotidien le 25/9/2025.

2025R02798FCCC2

Donation d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte notarié fait par le notaire Maître Alia Jammaoui le 16/11/2015 enregistré dans ses registres 176 numéro 223. Mr Noureddine Jaafra MF 0431940/K demeurant à la rue de Tunis Korba, a cédé à Mme Meriam Boufaied 1110733 C demeurant à la rue Mohamed Abda Korba cité Erriadh Korba la totalité du fonds de commerce sis au 27 rue Beb el Fella Tunis d'une superficie de 50 mm. Ayant pour activité la vente des produits d'alimentation générale. Les oppositions seront faites entre les mains de la bénéficiaire de la donation et ce 20 jours après la publication au JORT.

Cet avis est publié au journal Essahafa le 3/6/2025.

2025R02799FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé signé le 25 septembre 2025 et enregistré à la recette des finances Feriana Kasserine le 25/9/2025 (Reçu n°M038609 enregistrement n°25201488) Monsieur Amor Ben Ali Issaoui (C.I.N n°03301143) a vendu la totalité du fonds de commerce à Monsieur Mohamed Ben Hedi Ben Mohamed Hamdi (C.I.N n°02749083) situé à Coté Gare Feriana exploité "Boulangerie" nom commercial Boulangerie La Gare avec ses éléments corporels et incorporels.

Toute opposition doit être déposée à l'adresse du fonds de commerce situé à Coté Gare Feriana exploité "Boulangerie" Nom commercial Boulangerie La Gare dans un délai de (20) jours à compter de la date de parution de cette publication au JORT.

Cette annonce a été publiée aux Journal Achourouk daté le 30/9/2025.

2025R02806FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé en date du 20/8/2025 enregistré à la recette des finances cité Erriadh Sousse le 23/9/2025 sous le n°25202675, madame Amira Hammami titulaire de la CIN n°07664276 a vendu à

Madame Zohra Essayali titulaire de la CIN numéro 02967189 qui a accepté d'acquérir le fonds de commerce avec tous ses éléments corporels et incorporels exploité en tant que vente de produits potier et devenu exploité pour la vente de produits alimentaires sis au boulevard Bechir Achoura numéro 108 cité Erriadh Sousse.

Les oppositions seront reçues dans le délai légal chez le propriétaire à l'adresse élue sise au bureau de maître Imen Belhadi avocat à la cour de cassation sis au boulevard Hssouna Ayechi.

Cette annonce a été Insérée au Journal en date du 2/9/2025.

2025S01248FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat privé daté le 16/9/2025 enregistré à la commune de Sousse le 16/9/2025 et enregistré à la recette des finances de Sousse rue de l'indépendance le 16/9/2025 sous le numéro M051972, il a été procédé à la vente de la part de Madame Monia bent Salem Boudina domicilie Oued Halouf Sousse au profit de monsieur Abdelaziz ben Khlifa Denden domicilié à Enfida la totalité du fonds de commerce existant rue Kaled Ibn Walid Sousse destiné buvette avec tous ses facteurs physiques et moraux.

Les oppositions seront reçues au bureau de Maître Ghzel Azzouz sis à l'avenue M'hamed Maarouf immeuble Zinabdine Sousse C.I.N 02983482 et le matricule fiscal p/A/1282426X dans un délai ne dépassant pas les vingt jours (20 jours) à compter de la date de sa publication au journal officiel de la République Tunisienne.

Cet avis est publié au journal le Quotidien le 30/9/2025.

2025S01249FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé en date du 10 octobre 2024 enregistré à la recette des finances d'Ouardanine en date du 20/8/2025 reçu n°M018920 enregistrement n°25200603.

Mr Fathi Ben Ajmi Hmad CIN 04167888 du 26/01/2007 demeurant rue Algérie Ouardanine a cédé à Mr Mohamed Fawzi Ben Esseid Ben Amor Akik CIN 06864827 du 21/8/2024 demeurant à la rue d'Algérie Ouardanine la totalité du fonds de commerce sis à la rue Hedi Nouira Ouardanine et exploité dans la restauration rapide et fruits secs avec le matériel et les mobiliers affectés à l'exercice de cette activité, la vente comprend le droit au bail la clientèle et le nom commercial.

Les éventuelles oppositions seront admises entre les mains de l'acheteur à l'adresse du fonds dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cet avis au JORT.

Cet avis a été publié au journal Echourouk du 27/9/2025.

2025S01252FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 17/9/2025 enregistré à la recette des finances Manzel Bourguiba le 18/9/2025 Quittance n°M079194 sous N°25202907, Mr Mahjoub ben Mohamed Alayadi CIN n°01510554 a vendu à Mr Malek Ben Hafedh ben Sliman CIN n°09303869, la totalité du fonds de commerce situé à l'angle de la rue d'Algérie et de la rue Ibn Khaldoun à Menzel Bourguiba, Bizerte. Les oppositions doivent être faites entre les mains Maître Ben Aicha Hatem de la société Ben Aicha frères avocats et conseils à son bureau sis à immeuble Zine Elabidine bureau n°51 rue Yeser Arafat Sahloul Sousse dans un délai de 20 jours à partir de la date de la publication au JORT.

Publier au journal Echourouk du 01/10/2025.

2025S01254FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré le 12/9/2025 à la recette des finances de Sfax quittance n°25204263 sous le n°M086950 Mme Fatma Issawi demeurant à Cité des ouvriers OM EL ARAYES GAFSA, a vendu à M. OMAR FRIKHA, demeurant à la Route Afran km 2 Rue 418 N°15 Sfax, la totalité du fonds de commerce sis à la rue Mohamed Kallel et Tayeb Mhiri Sfax, qui consiste en un café.

Les oppositions se font entre les mains du rédacteur du contrat à son Cabinet Avenue Abou Kacem Chebbi Imm, Kartago bloc A 5ème étage Sfax dans les vingt jours qui suivent la publication au Jort.

Cette annonce est parue au journal le Temps du 24/9/2025.

2025X01277FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé enregistré à la recette des finances Diyar el Wafa Sfax le 23/9/2025 sous le n°25204348 quittance n°M090288 STE SFAX ROULEMENT a vendu à STE EL AOUD DE MECANIQUE la totalité du fonds de commerce conçu à la vente de produits mécaniques sis au boulevard Houssin Bouzayen n°35 Sfax 3021.

Toute opposition doit être faite dans un délai ne dépassant pas 20 jours après la publication de cet avis au JORT et ce auprès du local du fonds de commerce. Cette vente a été publiée au journal Echourouk le 27/9/2025.

2025X01279FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous-seing privé enregistré à la recette des finances d'El Ain le 26/8/2025, quittance n°M054746 enregistrement n°25202969, rédigé par maître Amine Koubâa, Mme Nesrine ben Hafsia titulaire de la CIN n°08793297 a vendu à Mr Hichem Bouassida titulaire de la CIN n°05307891, la totalité du F.C. exploité en tant que maternelle au local sis à la route d'El Ain centre Smaoui Sfax.

Les oppositions éventuelles seront reçues entre les mains du Maître Koubâa Amine à l'adresse de son

bureau sis à l'avenue Patrice Lumumba Imm Omrane 1er étage dans les 20 jours à partir de la publication du présent avis au J.O.R.T.

Cette vente a été publiée au journal le quotidien du 6/9/2025.

2025X01280FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé avec signatures légalisées le 15/9/2025 et enregistré à la recette des finances Abou Kacem Chebbi Sfax, le 16/9/2025 sous le n°25204306, reçu n°M088358, Mr Issam Kammoun, domicilié à la rue Habib Maazoun Sakiyet Dayer Sfax, a vendu à Mr Walid Almabrouk domicilié à alfrichette skhira Sfax, la totalité du fonds de commerce vendu et qui comporte la clientèle, l'achalandage, le nom commercial, le droit au bail et les instruments stipulé dans le contrat, consistant en une buvette, exploitée sous le nom «My time» avec tous ses éléments corporels et incorporels sise au rez-de-chaussée de l'immeuble «ELLYSSA II» situé à Sfax Ville 3027 Sfax.

Les oppositions doivent être adressées à l'avocat rédacteur du contrat qui est situé à la rue Taher Sfar Immeuble centre Marhaba Sfax et ce dans les vingt jours de la date de l'insertion de cet avis au JORT sous peine de nullité.

Cette annonce est publiée aux journaux «le Quotidien et Echourouk» du 24/9/2025.

2025X01285FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte sous seing privé en date du 14-7-2025 enregistré à la Recette des finances Abou El Kacem Chebbi le 27-8-2025 sous le n°25204025 quittance n°M082719, Mr Mohamed Derbel titulaire de la C.I.N n°05398506, Opticien - son identifiant fiscal 0855843/P/A/C/000, a vendu à la STE OPTIQUE DERBEL représentée par son représentant légal son identifiant unique 1410138H, son identifiant fiscal 1410138H/P/M/000 sise à Immeuble Vinissia Sfax la totalité du fonds de commerce consistant en un local pour vente des lunettes sis à la rue 7 Novembre El Arruaqua local n°126, avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Toutes les oppositions seront admises dans un délai de 20 jours à la date de l'insertion de cette vente au journal officiel de la République Tunisienne au bureau de l'avocat Maître Lotfi Maazoun sis à la rue Enassria immeuble TEJ bloc B 5ème étage bureau 4 Sfax El jadida. Cette vente a fait l'objet de publication au journal quotidien «Essabeh» sous le n°24361 et le Temps sous le n°16.664 en date du 3-9-2025.

2025X01287FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Par acte sous seing privé du 01/9/2025, enregistré le 18/9/2025 à la recette des Finances Abou Elkacem Chebbi Sfax sous le n°25204362 et quittance n°M089198, Mme Amina Mesfar, titulaire de la CIN 04648361 demeurant à la Rue des Martyrs n°17 Sakiet Eddayer Sfax, a vendu à Mr Mohamed Ghrab, titulaire de la CIN n°01281136 demeurant au 16 Rue Mongi Slim Sfax et à Mr Mounir Rkik titulaire de la CIN 05292462 demeurant à l'Av de l'indépendance n°81 Sakiet Ezzit Sfax la totalité du fonds de commerce exploité au local situé au complexe Rayhana n°7 au rez-de-chaussée escalier B près mosquée Ellakhmi Sfax destiné à la vente des vêtements et chaussures en détail avec tous ses éléments corporels et incorporels.

Les oppositions seront reçues entre les mains du rédacteur de l'acte Maître Rafaa Ayedi à l'adresse de son étude au 13 Avenue Farhat Hached Sfax dans un délai de 20 jours à partir de la publication de cette annonce au JORT. Dépassant ce délai, toutes les oppositions seront rejetées.

Cet avis a été publié au quotidien Echourouk du 01/10/2025.

2025X01290FCCC2

Cession d'un fonds de commerce

En vertu d'un contrat de cession de fonds de commerce du 11 septembre 2025, enregistré à la Recette des finances de Nelson Mandela le 25 septembre 2025 sous le numéro 25204125 quittance n°61419, Labiba Ellouz épouse Fourati, demeurant au 39 Rue Mahmoud Chabaane Cité Ennasr 2 Ariana CIN numéro 00215137, a cédé à Imen Hammami épouse Hammami, demeurant à Erriadh Assaida Oued Ellil Manouba CIN numéro 09172449, la totalité du fonds de commerce qui consiste en un magasin de vente de matelas et garnitures, exploité dans le local commercial situé au 17 Rue de l'Inde Tunis.

Toutes les oppositions au paiement du prix doivent être formées au domicile élu au cabinet de Maître Bessem Ben Salem Avocat à la cour de cassation sis au 2 Rue de Marseille 1001 Tunis, dans un délai de vingt jours au plus tard suivant l'insertion du présent avis au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Cette insertion a été publiée dans le quotidien Assabah du 30 septembre 2025.

2025403314FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

Suivant acte sous seing privé enregistré à la recette des finances la recette des finances Fouchena daté du 24/9/2025 sous le n° 25204342 Quitt. N°M096420, Mr. Yassine ben Mohammed Amin Tahri titulaire de cin n°13051114 a vendu à Yassine Fakiri, titulaire de cin n°07973074, tout le fonds de commerce exploité pour tout commerce «vente des fruits secs» sis à cité El Amel 2. Annonce publiée dans le journal «AL-SABAH» le 01 octobre 2025. Les oppositions doivent être déposées auprès de l'acheteur à son fonds de commerce.

2025403316FCCC2

Vente d'un fonds de commerce

En vertu d'un acte de vente d'un fonds de commerce Edité par l'Avocat Mme Laila RIAHI en date du 25/3/2025 enregistré à la recette des finances Cité Ettadhamon le 18/4/2025 quittance n°M040095 enregistrement n°25202240 la société SAF&SAF OPTICAL COMPANY matricule fiscal n°1355279H représentée par son deuxième gérant Mr Mohamed Safouene Fekih titulaire de la CIN n°05483257 a vendu l'ensemble du fonds de commerce avec tous ses éléments matériels et immatériels représenté par un local destiné à la vente et réparation des lunettes et articles similaires, et suite à un protocole d'accord entre le propriétaire des mûrs Mr. Kamel Ben Aicha titulaire de la CIN n°00718569 et Mme Hend Mejerdi en date du 4/7/2025 le local est destiné à la vente de fruits secs et produits alimentaires situé au n°2 Résidence Attaalok deuxième étage jardin el Menzeh 2 Ariana, à la société OLY DRUGSTORE matricule fiscal n°1738888G représentée par sa gérante Mme Hend Mejerdi titulaire de la CIN n°08955553.

Toutes les oppositions sont recevables au siège du dit fonds de commerce dans un délai de vingt jours de la date de publication au JORT.

2025403317FCCC2

Location gérance libre

Location gérance libre

Location d'un fonds de commerce Selon contrat de location d'un fonds de commerce signé en date du 9/9/2025 enregistré à la recette des finances d'enregistrement des contrats des sociétés de Sfax le 25/9/2025 quittance n°M006265 sous le numéro 25305843, la Sté avantages énergies et services identifiant unique n°1837375M a loué la totalité du fonds de commerce sis à la rue de Tunis 10 km - Sfax sous forme de contrat de gérance libre dont l'exploitation restaurant à la Sté MAISON KING FOOD Sté encours de constitution représentée par Mr Majed Zalila titulaire de la carte d'identité nationale n° 08189479.

Cet article est paru aux journaux Dar Assabah et le Temps le 29/9/2025 sous n°PS 250573 et n° PS 250574.

2025X01282FCCC3

ASSOCIATIONS, PARTIS, SYNDICATS ET SYNDICS

Constitutions

SYNDIC RESIDENCE FIRAS

08 Rue Nafta 4000 Sousse

Suite à l'attestation signée par Monsieur le Secrétaire Général de la Municipalité de Sousse en date du 28/5/2025 concernant le dépôt d'un procès-verbal extraordinaire tenue le 24/5/2025 et enregistré à la recette des finances quittance n°M074871 concernant la constitution de syndic de Résidence Firas sous le nom de «SYNDIC RESIDENCE FIRAS».

En conséquence :

- Mr Imed Fdhila titulaire de la C.I.N n°03934246 est nommé comme Secrétaire Général du syndicat.

- Mr Maher Saidene titulaire de la C.I.N n°04069575 est nommé Trésorier du syndicat.

- Mr Mohamed Ben Jha titulaire de la C.I.N n°04041386 est nommé Membre du syndicat.

2025S01257APSF1

Constitution d'un syndicat de copropriété

Conformément au procès-verbal de l'assemblée du 17 février 2025, enregistré à la recette des finances rue d'Autriche le 11 juin 2025, enregistrement n°25702309, quittance n°48338, il a été décidé de constituer un syndicat de copropriété :

Nom syndical : Le Belvédère médical.

Siège social : 131 rue de la Liberté Tunis

Objectifs à gérer : entretenir et administrer les parties communes de l'immeuble conformément à la réglementation en vigueur.

Membres :

Président : Abdelhakim Ben Mansour.

Trésorier : Mohamed Nabil Zitouna.

2025403312APSF1

Constitution du bureau de syndic des copropriétaires

Résidence L'Olivier - Avenue Elyssa, Les Jardins de Carthage

Selon le PV de leur assemblée générale tenue le 29 Juin 2025 à 10h00, enregistré à la recette des finances de la Goulette Tunis, quittance numéro 93639, enregistrement numéro 25706776, du 6 Août 2025, et l'accord de la municipalité du Kram numéro 1127 du 27 Août 2025, les copropriétaires de la Résidence l'OLIVIER ont voté pour la constitution d'un nouveau bureau de syndic composé de :

- Mr Malek Bouzgarrou en tant que Président,

- Mme Dorra Belhadj Ali en tant que Vice-Présidente.

2025403315APSF1

ACTES JUDICIAIRES

Ventes aux enchères publiques

Vente aux enchères publiques

Après réduction de la mise à prix de 40%

Le poursuivant : Société AHRAM, Immatriculée au registre sous le N°B0345952009, ayant son siège social au 10 Rue Alexandre Dimas Sfax.

La partie saisie : Société immobilière Mahmoudia immatriculée au registre sous le N°B114572002 ayant son domicile élue au cabinet de Maître Mustapha Mohsen, Avocat à la cour d'appel, sis à la Rue Henri Doman N°3 Mutuelle ville, Tunis.

Avocat Poursuivant : Maître Jedid Hechmi, Avocat à la cour de cassation, 19 Rue de Carthage, Sousse, Matricule Fiscal 340736C.

Objet de la vente et la mise à prix :

(Les deux immeubles sis à l'avenue de la République Près de la pharmacie Zaoui, Sousse)

- Immeuble objet de titre foncier N°161882 Sousse, superficie de 52 m² local commercial, Rez-de-chaussée = 99.840d, 000.

- Immeuble objet de titre foncier N°161889 Sousse, superficie de 31 m², local commercial, étage Mizanine = 42.780d, 000.

Date et lieu de l'adjudication : le jeudi 23 octobre 2025 à la salle d'audience de la chambre des criées au tribunal de Première instance de Sousse 1.

La visite des immeubles est possible pendant les heures de travail Administratif.

Pour de plus amples renseignements s'adresser au greffe du tribunal ou contacter l'étude de l'avocat Poursuivant.

L'enchérissement ne peut se faire que par voie d'avocat et après consignation du tiers de la mise à prix.

2025S01244VEPA1

Vente aux enchères publiques

Sur saisie immobilière

Partie poursuivante : la SOCIETE TUNISIENNE DE BANQUE en la personne de son représentant légal demeurant à son siège social sis à la rue Hedi Nouira Tunis.

Partie saisie :

1) Samir Ben Dahmeni Ksous, demeurant à la Rue Ali Belhouane Benbla, CIN n°06758657.

2) Ahmed Ben Dahmeni Ksous, demeurant à la Rue Ali Belhouane Benbla, CIN n°06875226.

- Avocat poursuivant : Maître Adel Mabrouk, route touristique, Hammam Sousse.

- Désignation de l'immeuble saisi : la totalité des parts objet du titre foncier n°572 Monastir d'une superficie de 349 m², dénommé «MOUNIR» sis à Benbla.

- Mise à prix : La mise à prix est fixée à la somme de 77 284 D 467 prix auquel s'ajoutent les frais de l'adjudication.

- Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le Mercredi 22/10/2025 à partir de 9 heures à la chambre des criées du tribunal de première instance de Monastir.

- Conditions de visite de l'immeuble :

- Chaque jour de 9 H à 17 H.

2025S01255VEPA1

Vente aux enchères publiques

Poursuivant :

Banque Internationale Arabe de Tunisie S.A en la personne de son Représentant légal, demeurant Avenue Habib Bourguiba n°70/72 Tunis Immatricule R N E n° 000110F Tunis en sa qualité de créancier saisissant.

Partie saisie :

Monia Bent Abdallah Jouini, Titulaire de la CIN n°02301321, demeurant à l'Avenue de la République Hammam Sousse.

Avocat poursuivant :

Maître Imad Eddine Chebaane, Avocat à la cassation, 11 rue Mikhaïl Naimy Hammam Sousse, Identifiant fiscal : 373 343 S/A/P/000.

Immeuble saisi :

Les parts indivises 86,664583 parts, (86,664583 parts /149760 parts) revenant à Madame Monia Bent Abdallah Jouini au titre foncier n°15445 Béja dénommé Mekachbia, d'une superficie totale de 2225H88A60C, soit une superficie équivalente aux parts saisies de 1H30A54C, situé au 6 km au nord est du pont Trajen, 10Km de oued Zargua et 13Km au sud-est de Béja entre oued mejreda et oued elboul, à vocation agricole.

Date et lieu de l'adjudication :

Tribunal de première instance de Béja le 30/10/2025 à 9h.

Mise à prix :

Quinze mille six cent soixante quatre Dinars 800 Millimes (15.664,800 D) après abattement de 40 %, avec les frais et honoraires taxés.

Observation :

L'immeuble peut être visité tous les jours de 10 à 17 heures. Ne peut participer aux enchères que les personnes ayant consignées le tiers de la mise à prix.

2025S01256VEPA1

Vente aux enchères publiques

En vertu de saisie exécutoire immobilière suite à la réduction de la mise à prix initiale Tribunal de première instance de Sfax 2 Affaire n°1797 - Audience du 5/11/2025

Le créancier poursuivant : Hédi ben Mohamed ben Mohamed Fersi, profession retraité, demeurant au 8 rue Kasba Sfax; domicile élu chez son avocat Maître Sami Elleuch, Imm Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax.

La débitrice saisie : Naiima bent Mohamed ben Aziz Abdelkafi, sans profession, demeurant à l'avenue Palestine n°303 Gremda Sfax.

L'immeuble objet de la saisie : La totalité des parts indivises revenant à la débitrice saisie représentant 7761 parts totales de 11520 parts de l'immeuble sis à la route Lafrane km 10 Sfax du coté droit au bord de la route principale (route Lafrane) consistant en une parcelle de terre nue de forme rectangulaire plantée de quelques arbres; la superficie totale est de 1800 m² ; mesurant de l'est / ouest 100 m et sud / nord 18 m; limitée du coté est par un voisin et coté sud par un passage privé pour le voisin, du coté nord par Ahmed ben Arab et à l'ouest par route Lafrane.

Mise à prix : Soixante douze mille sept cent cinquante dinars (72.750,000 d).

Lieu et date de l'adjudication : L'adjudication aura lieu le mercredi cinq Novembre l'an deux mille vingt cinq (5/11/2025) à partir de 9 h du matin à la salle des criées du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ; sis au 3ème arrondissement, 4 Rue Ahmed Aloulou à proximité du siège de la CNSS Sfax.

Visite des lieux : tous les jours de la semaine.

Renseignements : Pour de plus amples renseignements contacter le greffe du tribunal de première instance de Sfax 2 ou l'Etude de Maître Sami Elleuch ; Imm. Centre marhaba B 4-5 Rue Taher Sfar 3000 Sfax, où est déposé le cahier des charges.

2025X01278VEPA1

Vente aux enchères publiques

Etude Maître Atitallah Adel

Avocat

Rue Salem Harzallah Imm. Banque du sud 3ème étage Sfax

La partie poursuivante : Société tunisienne de recouvrement des créances SA, RNE 719413J, sise au 52 avenue Habib Bourguiba immeuble STB, AFRICA 1001 Tunis représentée par son représentant légal domicile élu étude Maître Adel Atitallah rue Salem Harzallah immeuble Banque du sud 3ème étage Sfax.

La partie saisie : Hedi Sassi CIN 03573216 demeurant au 39 cité Asdrubal zone touristique Midoun Djerba domicile élu cabinet Mohamed Mars sis à l'avenue Habib Bourguiba Médenine.

Le fol enchérisseur : Tarek Abichou demeurant à Swihel Zarzis gouvernorat de Médenine.

L'avocat poursuivant : Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax.

L'immeuble saisi :

L'immeuble dénommé «Albacha III» objet du TF n°1416 Médenine d'une contenance de 1927m² composé de 3 parcelles (n°508,568, 969) sis à Awled Omar délégation Midoun Jerba Médenine sur le bas coté ouest de la rue de l'environnement reliant la zone touristique et Awled Omar où est installé la résidence Albacha.

Parcelle n°1 : sous forme de triangle elle est délimité du coté sud ouest par une séparation fictive suivie de la voie publique connue sous le nom de rue de l'Environnement, du coté ouest nord par une séparation fictive précédant la parcelle n°956. Cette première parcelle contient la partie est d'une terrasse.

Parcelle n°2 : elle est adjacente à la 1ère parcelle du coté sud ouest elle est délimitée du coté sud ouest par une séparation fictive avançant la parcelle 969, du coté est par un intervalle fictif suivit par la rue de l'environnement, du coté nord par un intervalle fictif suivit par la 1ère parcelle et du coté ouest par une palissade précédant la parcelle 956. Cette parcelle contient la partie ouest de la terrasse.

Parcelle n°3 : consistant la parcelle n°2 elle est délimitée du coté ouest par un intervalle fictif devancent la parcelle 754 et la parcelle 509, du coté est par une séparation fictive suivie de la rue de l'Environnement, du coté nord par une séparation fictive suivie de la parcelle 2 et du coté ouest par une palissade devançant la parcelle 956.

Cette parcelle abrite la résidence Albacha composé d'un rez-de-chaussée et du 1er étage. Le rez-de-chaussée les murs en briques; le sol en marbre et en carrelage.

Cet étage est composé d'une salle de réception, un escalier menant au 1er étage, un restaurant avec une salle d'eau, un café avec une salle d'eau ; une terrasse, 12 chambres chacune avec une salle d'eau, un restaurant comprenant 3 salles, trois dépôts externes d'ouverture est non exploité, un local jadis exploité en tant que pizzeria et actuellement non exploités et un local d'ouverture est précédemment utilisé comme taxiphone commun.

1er étage les murs en briques, le sol en marbre et en carrelage, il se compose de 12 chambres à coucher chacune avec une salle de bain deux bureaux de directeur; un escalier menant au toit de bâtiment.

Mise à prix : (1.232.934.000D)

Le montant de l'adjudication prononcée au profit du fol enchérisseur : (2.430.000.000 dt).

La date et lieu de la vente : lundi le 10/11/2025 à partir de 9H du matin à la chambre des ventes immobilières du tribunal de première instance de Médenine.

Visite de l'immeuble : Se fait tous les jours de la semaine.

Pour amples renseignements s'adresser à l'avocat poursuivant Maître Adel Atitallah, rue Salem Harzallah immeuble banque du sud 3ème étage Sfax, ou au greffe du tribunal de première instance de Médenine où est déposé le cahier des charges.

Nul ne peut se porter enchérisseur sans consigner le 1/3 de la mise à prix. Les enchères sont portées par l'intermédiaire d'un avocat et les étrangers doivent avoir l'autorisation préalable de Mr le gouverneur.

2025X01281VEPA1

Vente aux enchères publiques sur saisie immobilière

Poursuivant : Banque Internationale Arabe De Tunisie, société anonyme, enregistré au registre national des entreprises sous le n°0000110 F, ayant son siège social au 70/72 avenue Habib Bourguiba Tunis, avenue la Liberté Sfax.

Débiteur saisi : 1/ Baccar Moncef Ben Ali, débiteur principal, titulaire de la CIN n°05364583, demeurant à route Saltnia Km 3.5 impasse Loumi Sfax 3081.

2/ Ben Younes Sana épouse Baccar, caution hypothécaire, titulaire de la CIN n°05391350, demeurant à route Saltnia Km 5, cité Cheker n°63 Sfax.

Avocat poursuivant : Maître Hakim Walid, avocat à la cour de cassation, dont l'étude est sise à la rue Mohamed Ali n°42, 1er étage, n°5, Sfax.

Immeuble saisi : Il s'agit du terrain sis à la route Saltnia Km 9 dans une rue ramifiée de la route principale à droite vers le centre ville, entouré de murs sur les quatre cotés, d'une superficie totale de 342m² dont est bâti une maison au rez-de-chaussée en cours de construction et inachevée d'une superficie de 140 m², son sol est en ciment, les fondations et le toit ont été construits, les murs intérieurs et extérieurs sont en briques, dans le coin ouest se trouve un entrepôt en cours de construction sans portes d'une superficie de 30 m², sur le coté sud un espace non couvert et son sol est en ciment, et en dessous se trouve un pistachier pour recueillir l'eau. Le terrain se trouve dans une région bien desservie en électricité et de l'eau potable. La propriété est bordée par la Qibla d'un voisin, par l'est une rue, au fond un voisin et par l'ouest un voisin.

Mise à prix : Cent trente mille dinars (130.000,000 D) sans les frais.

Date et lieu de l'adjudication : L'adjudication aura lieu à la chambre des criées du tribunal de première instance de Sfax sis à rue Abou Elkacem Chebbi Sfax, le lundi 27 octobre 2025 (27/10/2025) à partir de 9 heures.

Visite de l'immeuble : La visite de l'immeuble saisi peut avoir lieu tous les jours pendant les horaires de travail.

Pour participer aux enchères, il faut consigner le 1/3 du prix et pour les étrangers, ils doivent se munir des autorisations exigées. La consultation du cahier des charges se fait au greffe du tribunal de première instance de Sfax ainsi qu'à l'étude de l'avocat poursuivant Maître Hakim Walid sise à rue 42 Mohamed Ali 1er étage n°5 Sfax, et ce aux mêmes horaires.

2025X01284VEPA1

Avis de vente

Le saisissant :

Mounir Ben Béchir Ben Ahmed Jerbi, sa profession homme d'affaires, sa carte d'identité nationale n°01286806 demeurant à la Route de l'Afrane km 6 Sfax.

Son domicile élu pour cette affaire au bureau de son Avocat Maître Nejib Feki de la Société Feki et Chabchoub des Avocats 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

La partie saisie : Hajer Bent Ahmed Karray, sa profession chef de service principal d'une banque, sa carte d'identité nationale n°01254937 demeurant Route de l'Afrane km 5 Sfax.

L'Avocat poursuivant : Maître Nejib Feki de la Société des Avocats Chabchoub et Feki ayant son adresse 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax. Matricule unique n°1723508C.

Immeuble à vendre :

Il s'agit de la moitié dans l'indivision de l'immeuble objet du lot n°1 au bord et à l'angle des deux Rues à l'endroit dénommé "Secteur Jallouli" situé au secteur Jallouli Route de l'Afrane km 5 Sfax.

Sa superficie totaleest d'environ 610m² et comportant un ensemble d'arbres.

Les limites :

- Au Sud : Hichem Karray

- A l'Est : Une Rue projetée d'une largeur de 10 mètres.

- Au Nord : Une Rue projetée d'une largeur de 10 mètres d'où l'accès de l'immeuble

- A l'Ouest : Salwa Karray

Mise à prix pour la moitié dans l'indivision : Cent six mille sept cent cinquante dinars (106.750, 000d) suivant le rapport de l'expert Monsieur Salah Ghribi chargé en vertu de l'ordonnance judiciaire n°20306 en date du 29/4/2025 rendue par le Tribunal de Première Instance de Sfax 2.

Date et lieu des enchères publiques : Le matin du Mercredi cinq Novembre deux mille vingt cinq (5/11/2025) au Tribunal de Première Instance de Sfax 2 ayant son siège 4, Rue Ahmed Aloulou à côté de la C.N.S.S en sus des divers frais.

La visite de l'immeuble à vendre est possible durant tous les jours au cours de l'horaire de travail.

Pour d'amples renseignements contacter le greffe du Tribunal de Première Instance de Sfax 2 où est déposé le cahier des charges où le bureau de Maître Nejib Feki Avocat à la cour de cassation sis 11, Rue Taieb Mhiri 3000 Sfax.

Nul : Ne peut participer aux enchères qu'après avoir consigné avant les enchères le tiers de la mise à prix.

2025X01286VEPA1

Vente aux enchères publiques

Le saisissant :

Banque de financement des petites et moyennes entreprises (BFPME) à travers son représentant légal, société anonyme, identifiant unique 0908910A (RC n°B2410202005) dont le siège social est à Tunis 34, rue Hédi Karray, Centre Urbain Nord, El Menzah IV, ayant domicile élu à l'Etude de Maître Olfa GHARBI 37 Bis rue Ali Zlitni, Manar3 Tunis (créancier saisissant).

La partie saisie :

Monsieur Khemaies Mahmoudi, titulaire de la CIN N°04309589, demeurant à la rue Monji Slim, Jelma, Sidi Bouzid, caution réelle solidaire et hypothécaire au profit de la débitrice principale Société MAHMOUDI DE PRODUCTION ANIMAL. SARL, identifiant unique n°1179013X (RC n°18210372010 TPI Sidi Bouzid), siège social à la rue Monji Slim.

Avocat poursuivant :

Maître Olfa Gharbi, Avocate à la cour de cassation, exerçant à la société professionnelle d'avocats «Internationale Avocats Conseils», sis au 37 BIS rue ALI ZLITNI, Manar3 Tunis. MF : 985854Q/A/M/000.

Désignation du bien à vendre :

La totalité du terrain Agricole dénommée «WALAA» objet de TF n°63607 Sidi Bouzid situé à Lazireg Jelma, rectangulaire d'une superficie totale de 4 hectares 14 ares et 64 centiares (41464 m²), en partie plantée d'oliviers en pleine production, comporte des constructions et aménagements non achevés et non exploitables, composé :

Un bâtiment de 420 m², dont les fondations, les colonnes, les bases et les toitures sont en béton armé, avec un escalier extérieur menant au toit aménagé en écurie.

Un local d'habitation d'une superficie de 72 m², dont les fondations, les colonnes, les soubassements et la toiture sont en béton armé, composés d'une chambre à coucher, un salon, une cuisine et une salle de bain avec un escalier extérieur menant au toit.

Un entrepôt agricole d'une superficie de 68 m², dont les fondations, les colonnes et les soubassements sont en béton armé avec toiture en voûtes type kamar, une citerne de capacité de 16 m3 et d'un puits perdu d'une capacité 16 m3.

Mise à prix : Quatre cent seize mille trois cent quatre-vingt-douze dinars (416.392,000 Dinars) en plus des frais et honoraires taxés.

Date et lieu de l'adjudication : Lundi 3 novembre 2025 (3/11/2025) à partir de 9h du matin devant le tribunal de première instance de Sidi Bouzid au Palais de justice de Sidi Bouzid.

La visite des lieux : La visite est possible tous les jours de la semaine aux horaires administratifs.

2025403313VEPA1

Avis aux créanciers

Décision de nomination d'un liquidateur

Association des Sages-femmes de Gabès

Siège social : 65, rue de la Science, Cité El-Amel 1 - 6033 Gabès

Par décision rendue par le Tribunal de première instance de Gabès en date du 23/9/2025, M. Lassâad Essid a été nommé liquidateur de l'Association des Sages femmes de Gabès, afin de procéder aux opérations de liquidation et au règlement de ses dettes, et ce, sous la supervision du juge commissaire M. Sami Tâyech.

En conséquence, les créanciers sont invités à adresser leurs créances, au bureau du liquidateur sis à rue Imam Sahnoun Midoun Djerba 4116 - B.P. 383 et ce, dans un délai de 30 jours à compter de la présente annonce.

2025R02792VEPA2

CONVOCATIONS

Sociétés anonymes

Convocation à l'assemblée générale extraordinaire de la société

Hôtel Dakyanus

Société anonyme

Au capital de 3 836 300 dinars

23 Rue Maamoun, El Menzeh cité Mahrajen 1082, Tunis

MF : 0296414H

Les actionnaires de la société hôtel Dakyanus sont invités à l'Assemblée Générale Extraordinaire convoquer par le Conseil d'administration et qui se déroulera le 27 octobre 2025 à 10h00 à l'adresse : 14 Rue Emir Abdelkader Mutuelleville, 1002 Tunis, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

1- Changement du siège social de la Société Hôtel Dakyanus S.A, et adresse de l'activité.

2- Pouvoir pour les formalités.

Le Conseil d'Administration informe, Messieurs les actionnaires que tous les documents relatifs aux points inscrits à l'ordre du jour sont tenus à leur disposition à l'adresse suivante : 14 Rue Emire Abdelkader Mutuelleville 1002 Tunis, durant le délai légal. Cette annonce vaut convocation personnelle pour tous les actionnaires.

2025R02800SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

Société anonyme

Au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : 87 Avenue de La République Mégrine 3ème étage 2033 Ben Arous

Identifiant unique : 0306993Y

CNSS : N°83664/50

Le Conseil d'Administration de la société LA MEDITERRANEENNE SA convoque ses actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à la Résidence Palmeraie Bloc F-F 10 Gammarth le Mercredi 22 octobre 2025 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport annuel détaillé de la gestion des exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

3) Approbation des états financiers des exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

4) Affectations des résultats des exercices 2017, 2018, 2019, 2020, 2021 et 2022

5) Quitus aux administrateurs et au président directeur général

6) Questions diverses.

2025R02801SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

Société anonyme

Au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : 87 Avenue de La République Mégrine 3ème étage 2033 Ben Arous

Identifiant unique : 0306993Y

CNSS : N°83664/50

Le Conseil d'Administration de la société LA MEDITERRANEENNE SA convoque ses actionnaires à se réunir en Assemblée Générale Ordinaire à la Résidence Palmeraie Bloc F-F 10 Gammarth le Jeudi 23 octobre 2025 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Lecture et approbation du rapport annuel détaillé de la gestion des exercices 2023 et 2024

2) Lecture des rapports du commissaire aux comptes relatifs aux exercices 2023 et 2024

3) Approbation des états financiers des exercices 2023 et 2024

4) Affectations des résultats

5) Quitus aux administrateurs et au président directeur général

6) Questions diverses.

2025R02802SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

De la société méditerranéenne appelée à se réunir extraordinairement

SOCIETE LA MEDITERRANEENNE

Société anonyme

Au capital de 13 000 000 dinars

Siège social : 87 Avenue de La République Mégrine 3ème étage 2033 Ben Arous

Identifiant unique : 0306993Y

CNSS : N°83664/50

Le Conseil d'administration de la Société Méditerranéenne société anonyme convoque ses actionnaires à se réunir en assemblée générale ordinaire appelée à se réunir extraordinairement à la Résidence Palmeraie Bloc F-F 10 Gammarth le vendredi 24 octobre 2025 à 10 heures à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1- Ratification du conseil d'administration réuni en date du 26 septembre 2025 et prendre les décisions nécessaires au vu de cela.

2- Questions diverses.

2025R02803SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société Tunisienne d'Outillage SOTO

Société anonyme

Au capital : 1.620.000 dinars

Siège social : 48, Rue Ibn Khaldoun 1001 Tunis

Identifiant Unique : 0000010C

Le mandataire M Lotfi KHELIFI désigné en vertu de jugement en référé rendu par le tribunal de première instance de Tunis en date du 01/8/2025 sous n°28925 informe les actionnaires de SOTO qu'ils sont convoqués à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le vendredi 24 octobre 2025 à 15:30 à son étude sise au 23, avenue des Etats Unis d'Amérique, à l'effet de statuer sur l'ordre du jour suivant :

- Nomination des membres du conseil d'administration.

- Questions diverses.

2025R02804SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire au titre de l'exercice 2024

SOCIETE ABOU NAWAS DE GESTION TOURISTIQUE

Société anonyme

Capital social : 150.000 TND

Siège social : Immeuble Ekuity Capital, lotissement AL Nakhil, Cité Les Pins lot HSC 3/5/3 les Berges du Lac II - 1053 Tunis

Identifiant Unique : 0012134D

Le Conseil d'Administration de la Société ABOU NAWAS DE GESTION TOURISTIQUE à l'honneur de convoquer les actionnaires à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra le lundi 27 octobre 2025 à 10 Heures au siège social de la société sis à Immeuble Ekuity Capital, aux Berges du Lac II Zone 5, lotissement Ennakhil, Lot n° 3/5/3 HSC, Cité les Pins, 1053 Tunis, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1. Ratification du mode et du délai de convocation.

2. Renouvellement de la composition du Conseil d'administration pour les années 2025, 2026 et 2027.

3. Nomination des commissaires aux comptes de la société pour les exercices 2025, 2026 et 2027.

4. Approbation du rapport du Conseil d'administration relatif à l'activité de la société et à ses résultats comptables pour l'exercice clos le 31 décembre 2024.

5. Lecture des rapports des commissaires aux comptes, et approbation des états financiers pour l'exercice de l'année 2024.

6. Approbation de l'affectation des résultats de l'exercice de l'année 2024.

7. Approbation du quitus aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024.

8. Approbation de l'allocation des jetons de présence aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024.

9. Les pouvoirs pour formalité.

2025R02805SANB3

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

SOCIETE NATIONALE IMMOBILIERE DE TUINISIE SUD SA

Capital : 1.200.000 TND

Siège social : Rue Commandant Bejaoui 3000 Sfax

Matricule fiscal : 11661 T/P/M 000

La SNIT SUD porte à la connaissance de tous les actionnaires de la tenue de son assemblée générale ordinaire

le lundi 27 octobre 2025 à 8 H30 au siège de la SNIT SUD sis à la Rue Commandant Bejaoui - Sfax - à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Approbation du rapport du Conseil d'Administration sur la Gestion de l'exercice 2024.

2) Approbation des Etats Financiers de l'exercice 2024.

3) Affectation des résultats de l'exercice 2024.

4) Approbation des opérations prévues par les articles 200 et 475 du code des sociétés commerciales.

5) Quitus aux Administrateurs pour la gestion de l'exercice 2024.

2025X01288SANB3

Autres sociétés

Convocation à l'assemblée générale ordinaire

Société mutuelle de base de services Agricoles EL AAMAL

MF : 0362592/Z

Messieurs, les adhérents de la Société mutuelle de base de services agricoles EL AMAAL Kairouan sont priés de bien vouloir assister à la réunion de l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra le mardi 28 octobre 2025 à 9h au siège social de la dite Société mutuelle (carrefour ELBATEN Kairouan) à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) Election des membres du Conseil d'administration.

La date limite de dépôt des candidatures est fixée au 18 octobre 2025, par courrier recommandé avec accusé de réception.

2025S01258SODB3

DIVERS

Avis au public

Avis

Conformément à la demande de mise à jour enregistrée sous le numéro 80188 et présentée au Greffe du Tribunal Foncier de Tunis le 8/5/2024 par Maître Hedia Atig au nom de Jennat Mosbah, Faiza Bent Jomaa Fenniche, Fatma Ben Jomaa Fenniche, Mohamed Ridha ben Jomaa Fenniche et Walid Belhaj, en vue de constater l'acte de renonciation consentie par Abdelraouf Ben Elhadef, époux de la défunte Donia Fenniche, au profit des autres héritiers, à savoir Jomaa Fenniche, Jennat Mosbah Fenniche et Walid Belhaj, de tous ses droits sur l'appartement situé au rez-de-chaussée objet du titre foncier sous le numéro 28600 Ariana, et ce, en vertu d'un acte de renonciation signé le 25/9/2008.

A compter de la date de publication de cette annonce, il est possible d'intervenir ou de formuler une opposition dans un délai de deux mois.

Le présent avis a été publié aux journaux Assabah et le Temps le 26/9/2025 et 27/9/2025 et 28/9/2025.

2025R02790DIVD2

Perte de titre de propriété

Ahmed Ben Tayeb Benchabene, titulaire de la carte d'identité nationale n°03801371 délivrée le 22 janvier 1994 résident à Chorbane gouvernorat de Mahdia déclare la perte du titre de propriété n°03/7501 daté le 16 mai 2005, justifié par un certificat de perte qui a été délivré sous le n°108 en date du 16 juillet 2025.

2025S01251DIVD2

Avis

Monsieur Habib Ben Amor Ben Othman Hmida, titulaire de la C.I.N n°02853243, déclare avoir perdu le titre foncier n°03/15926 en date du 6/4/2007 relatif au registre foncier n°49633 Monastir qui constitue un terrain agricole implanté arbres d'olives sis à Menzel Hayet délégation Zeramdine gouvernorat Monastir. Une attestation de perte est octroyée à cet effet par le poste de la garde nationale de M'saken Sousse sous le n°1215 en date du 29/9/2025.

Les oppositions quant à l'obtention d'un nouvel exemplaire original du titre foncier perdu seront recevables dans le délai légal auprès de monsieur Habib Hmida à son domicile sis à Beni Kalthoum 4016 Msaken Sousse.

2025S01253DIVD2